L'équipée des Evouettes : un incident de chantier tragi-comique

Autor(en): **Buffat, Adrien**

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier

Band (Jahr): 3 (1986)

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-520193

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

L'EQUIPEE DES EVOUETTES

Un incident de chantier tragi-comique... par Adrien Buffat

Fin mars 1938, à Lausanne.

Le tarif contractuel minimum en usage dans la branche bâtiment et génie civil est, pour la région de Fr. 1.30 pour les aides (à cette époque on disait "manoeuvres") et de Fr. 1.60 à l'heure pour les maçons. Mais surtout, le chômage était inquiétant : on comptait alors environ 100'000 chômeurs en Suisse. On était donc à l'affût de toute possibilité de travail et l'on regardait avec envie les quelques chantiers en activité.

Précisément l'un d'eux, sis au chemin du Couchant, excitait notre curiosité: il ne comportait, contrairement à l'usage, aucun panneau indicatif des noms de l'architecte, ni de l'entrepreneur. Il y avait là trois ouvriers peu loquaces, sous les ordres d'un contremaître lausannois. On finit par savoir que patron et ouvriers venaient de Troistorrents, en Valais et que ces trois manoeuvres touchaient entre 80 et 90 centimes de l'heure... Monstre va! Le patron était inatteignable, pas de téléphone et jamais au chantier. Même la Commission paritaire n'aurait pu oeuvrer, et pendant ce temps, le travail avançait, à 80/90 cent. l'heure alors que Lausanne regorgeait de chômeurs...

Il est ainsi des situations où l'on sent que rien n'aboutira en restant dans les brancards des lois et des contrats collectifs. Il faut en sortir et prendre des risques.

C'est ainsi que nous décidions, trois amis et moi-même, de "faire quelque chose" qui frappe l'opinion en général, syndicale en particulier. Je louai alors une splendide voiture Graham avec radio incorporée. Un vrai luxe, avant la guerre!

Et l'on se présenta sur le chantier, invitant gentiment nos trois Valaisans à remettre leurs pattes-à-pied (utilisées en campagne en guise de chaussettes) et à nous suivre à une conférence qui se tenait justement à la frontière Vaud/Valais, à propos de l'embauche de travailleurs valaisans chez nous, et que nous désirions clarifier. Le contremaître me connaissant resta muet, mais sentit venir le désastre et sur la pointe des pieds s'éclipsa à la recherche d'un téléphone. Ainsi le temps pressait!

Heureusement nos Valaisans se firent complaisants, et avant que les 7 minutes que l'on s'était données (temps d'aletre par téléphone et arrivée de la police) fussent écoulées, on se tassa tous dans la voiture, heureusement de gros format. Mais il était temps !

Un taxi rempli d'agents débouchait à l'entrée du chemin étroit menant au chantier, alors que nous en sortions nous-mêmes. Brrrr !

Très polie, la maréchaussée, à la vue de notre splendide voiture ne pouvant appartenir qu'à un tout gros bonnet ou PDG, se rangea contre une haie, nous invitant aimablement à passer....

Après quoi, je suppose que les uniformes investirent le chantier, n'y trouvant que le contremaître. Durant ces quelques minutes, nous avions déjà gagné Ouchy, où l'un des nôtres nous quitta, mission bien accomplie. Et à six maintenant, on se dirigeait en musique-radio, le long du Lac, direction Villeneuve. Nos amis valaisans semblaient apprécier la beauté de la balade, le bleu Léman, jouissant de cette radio en auto, qu'ils découvraient pour la première fois de leur vie. Mais nous ? Que faire ??

Aucun plan n'ayant été mis au point avant notre départ de Lausanne, et pour cause, l'affaire devenait une aventure. Déposer nos "protégés" quelque part sur la Riviera ? Ca n'allait pas : ils auraient repris le train pour Lausanne.

Bref, vers Villeneuve, je demandai innocemment le nom du village valaisan abritant la "conférence", près de la frontière vaudoise. C'est les Evouettes, proclama Héritier, tout fier de ses connaissances géographiques. Du moment que la ligne du Simplon n'y passe pas, ça nous allait. Quant au "Tonkin"... (1) pas de risque.

Arrivés devant le "Guillaume Tell", on s'aperçut qu'on était en plein Carnaval. En musique et au milieu des cotillons, nous réussîmes enfin à nous asseoir et nous faire servir. Héritier et ses deux copains étaient tout à la joie. Or il fallait pourtant qu'avec mes deux complices, nous quittions les lieux sans accrocs. Le "fendant" aidant, et l'ambiance également, notre départ à l'anglaise fut réussi, avec un peu d'angoisse à l'idée d'une poursuite possible.

Au retour, et jusqu'à Montreux, personne de nous ne dit mot. Puis au premier arrêt ce fut un de ces soupirs qui font date. A côté du bistrot qui nous ouvrait sa porte, un kiosque exposait en devanture les affichettes de la Revue, de la Gazette de Lausanne et de la Feuille d'avis de Lausanne qui, avec des caractères comme ça, annonçaient le kidnappage de plusieurs ouvriers dans un chantier lausannois. L'affaire fit naturellement grand bruit dans les jours qui suivirent, et occupa même le Conseil communal de Lausanne. Parallèlement, la "Justice" réclama son dû.

Malgré une éblouissante plaidoirie de notre ami Paul Golay, je récoltai une quinzaine de jours de purgatoire au Bois Mermet. Quant à l'entrepreneur, la Justice ne daigna même pas l'entendre : il était patron, et la FOBB étant ce qu'elle est, la cause était entendue.

Il convient de relever l'attitude correcte des représentants de la FVE (Fédération vaudoise des entrepreneurs) lors du procès. En effet, tant le président d'alors M. Abrezol que le secrétaire M. Gilliéron (lequel en entrant dans le prétoire vint serrer la main du prévenu à la barre, au grand dam du président du Tribunal M. Fonjallaz ébahi), ces Messieurs donc témoignèrent carrément en faveur de la FOBB.

En résumé, cette affaire dite "des Evouettes" fit grand bruit et contribua à mettre fin à toute tentative de patrons peu scrupuleux de profiter de la crise en exploitant des pauvres diables de la montagne. A retenir sans doute, le fait que malgré l'avis du Tribunal, les grands pontifs patronaux donnèrent raison à la FOBB, luttant pour l'ordre professionnel et contractuel "avec les moyens qu'elle juge bons" dirent-ils à l'étonnement des juges.

Rappelons qu'une grève de protestation parfaitement réussie se déroula durant toute la matinée du 2 mai.

(1) voie de chemin de fer St. Gingolph - St. Maurice.

POTINS D'AUDIENCE

Le président du Tribunal Fonjallaz pose au président patronal Abrezol une question insidieuse :

- Dite-moi, est-ce que ce sont les ouvriers qui, par leurs cotisations, paient la voiture de leur secrétaire ?
- M. le président vous pouvez poser la même question à notre secrétaire M. Gilliéron pour ce qui concerne les patrons.

Et paf !